DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023 À 16 H 00

Rapport N° 9

CESSION PARCELLE MT48- CÔTES DE CLERMONT

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT pouvoir à Lucas PEYRE, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Cécile LAPORTE pouvoir à Christiane JALICON, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).

M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7. M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.

Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

Rapport N° 9
CESSION PARCELLE MT48- CÔTES DE CLERMONT

Rapporteur : Jean-Christophe CERVANTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières.

La parcelle cadastrée MT n° 48 pour 1618m², propriété de l'EPF Auvergne et en cours de rachat par la Ville, est située dans la zone naturelle viticole du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Monsieur [redacted] viticulteur bio indépendant depuis 20 ans sur la commune de Clermont-Ferrand, nous a fait part de son intérêt pour devenir propriétaire de ce terrain viticole.
Il souhaite exploiter cette parcelle de façon environnementale et maîtrisée écologiquement avec sa fille qui entend poursuivre l'activité de son père.

Cette acquisition lui permettra de sécuriser son exploitation surtout constituée de parcelles en location. Il nous indique qu'il va nettoyer et valoriser ce terrain et qu'il pourra ainsi envisager l'avenir plus sereinement.

Ce terrain isolé par rapport aux autres propriétés communales et d'une superficie peu élevée pour intéresser d'autres viticulteurs peut donc être cédé à M. [redacted] au prix pratiqué dans la zone Nv des Côtes de Clermont soit 1 € le m². Le pôle d'évaluation domaniale n'ayant pu se prononcer sur la valeur de ce bien dans le délai requis, la collectivité peut délibérer sans son avis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de céder la parcelle cadastrée MT n° 48 pour 1618 m² située sur les Côtes de Clermont au prix de 1 € le m² à Monsieur [redacted] ou tous ses ayants droit,

- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à cette transaction,

- de confier la rédaction de l'acte authentique à Maître Frédéric Martin, notaire.

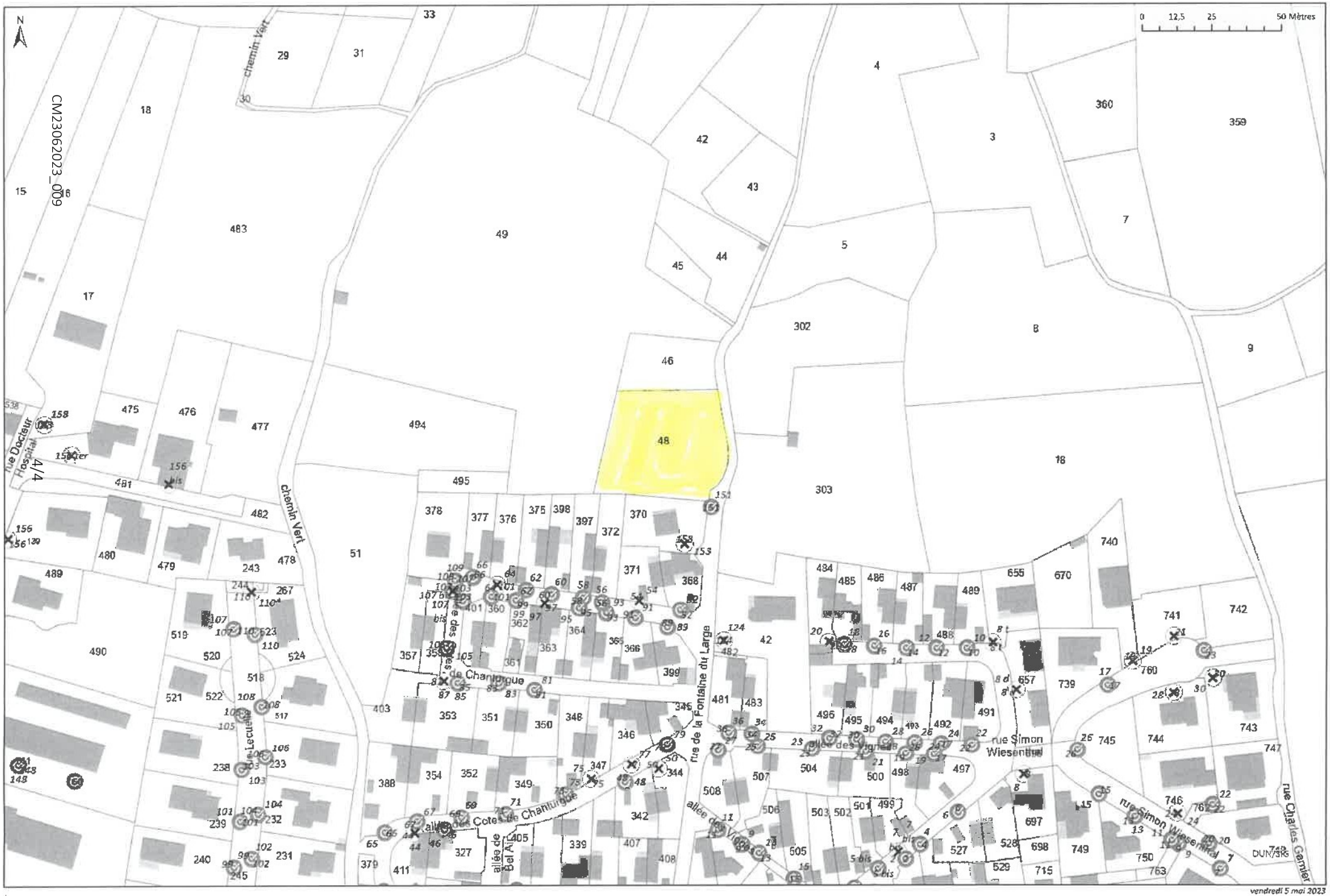
TOTAL VOTANTS :	55	=	45 Conseillers Présents	+	10 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	53	=	Pour : 53	+	Contre : 0		
Abstention :	2						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI



vendredi 5 mai 2023

clermont auvergne métropole

Plan issu des données du Pôle Géomatique et Topographie
Clermont Auvergne Métropole - Direction des Usages Numériques

© IGN/© CNIG/© DGFIP/© les contributeurs OpenStreetMap